



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

15 juin 2023

Numéro 239

Un enseignement assurément « libre »

Le 17 mai, le ministre de l'Éducation nationale a signé un protocole léonin sur la mixité scolaire avec le secrétaire général de l'enseignement catholique, par lequel cet enseignement confessionnel s'engagerait à augmenter la part de ses élèves boursiers, mais étrangement sans aucune obligation, au nom de « *sa liberté* ». Avec à peine plus de 11% des élèves, il n'accueille que 3 fois moins de boursiers que l'enseignement public.

Le 1^{er} juin, un rapport de la Cour des Comptes, seul organisme officiel qui, depuis plus de 63 ans après la loi Debré, rappelle les moyens consacrés par l'État à ces établissements. Ils s'élevaient à 8 milliards d'euros en 2022, hors tous les financements publics multiples non répertoriés ici ou ailleurs, des collectivités locales.

Ce rapport inédit, qui relève plus de l'Éducation nationale que de la Cour des Comptes, mentionne que les écoles privées peuvent choisir leurs élèves et note une très forte aggravation du taux de mixité sociale « *en fort recul depuis une vingtaine d'années* ». Ainsi, la Cour des Comptes appelle à revoir les termes du Code de l'éducation dans lequel les établissements d'enseignement privés, seuls légalement signataires des contrats avec l'État, ne modulent pas les moyens alloués en fonction des critères sociaux et du nombre d'élèves défavorisés accueillis. La publication décrétée par la justice, oblige, depuis moins de six mois, le ministère de l'Éducation nationale à publier les indices de positionnement social (IPS) de chaque établissement public et privé. Ces derniers sont très largement favorisés.

À cet effet, le 3 avril, le sénateur communiste Pierre Ouzoulias déposait, pour respecter les dispositions législatives du contrat avec l'État, une proposition de loi « **visant à autoriser la puissance publique à conditionner les subventions accordées aux établissements privés sous contrat à des critères de mixité sociale et scolaire** ».

La Cour des Comptes atomise des antiennes racoleuses de l'enseignement catholique soulignant l'inexistence de la mise en œuvre des obligations contractuelles avec l'État. Ainsi, la « *liberté de choix des familles* » n'est que celle des établissements essentiellement catholiques pour 96%. De plus, la réussite scolaire des établissements privés n'est qu'une « *apparence* », celle-ci « *...étant fortement corrélée à l'origine sociale des élèves* ». Ceux-ci réussiraient tout aussi bien dans l'enseignement public. Des obligations imaginaires, des contrôles financiers « *peu ou pas réalisés* » et localement « *non mis en œuvre* », un contrôle pédagogique « *exercé de façon minimaliste* », et des contrôles administratifs des inspections générales qui ne sont mobilisés « *que ponctuellement lorsqu'un problème est signalé* ». Les moyens publics sont répartis, « *sans équité territoriale* » par les structures ecclésiales, exclusivement catholiques, secrétariat général et directions diocésaines : « *La gestion des moyens, des ouvertures et des fermetures de classes est principalement déléguée aux réseaux d'enseignement privés...* ». **C'est un enseignement plus associé à l'Église qu'à l'État qui assure la visibilité sociale et exclusive d'une confession.**

Il aura fallu près de 64 ans, depuis le 31 décembre 1959, date de promulgation de la loi Debré, pour que la Cour des Comptes, qui jusqu'ici a toujours refusé de mettre en place un rapport sur le coût du financement public des établissements d'enseignement privés, contribue à dévoiler partiellement des constats que le ministère de l'Éducation nationale s'évertue à ignorer en continuant à concéder illégalement des libéralités au nom de la mixité scolaire, à une structure ecclésiale dont on sait que ses finalités et sa gestion libérale sont la source à l'origine de toutes ces discriminations communautaristes sociétales et sociales.

Soyons très attentifs, actuellement, à ceux qui, plutôt que de l'abroger, comme le revendiquent les DDEN, dans toutes leurs résolutions, souhaiteraient « *donner un second souffle à la loi Debré* ». Dans cette nouvelle brèche libérale doublée d'une complicité cléricale, certains ont le projet d'organiser, au nom de l'autonomie, une relation contractuelle avec les établissements publics afin de les aligner sur le mode de gestion des établissements d'enseignement privés pour une mise en concurrence. La « *guerre scolaire* » loin d'être terminée se déroule sous nos yeux.

Eddy Khaldi, 4 juin 2023

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

“Les ATSEM et leurs conditions de travail »

“Près d'une ATSEM sur deux déclare commencer la journée en étant épuisée”, peut-on lire dans une étude réalisée par le fonds national de prévention de la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales).

L'enquête, menée au sein de 340 écoles maternelles de 15 collectivités (14 communes et une communauté de communes) et basée sur 900 réponses, a pour objet les conditions de travail des quelque 57 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Résultat, bien que “trois ATSEM sur quatre sont fières de leur travail”, cette satisfaction décline avec l'ancienneté et se trouve également “étroitement corrélée au nombre d'enfants géré par les ATSEM”. Ainsi, “plus le nombre d'enfants est élevé, plus la satisfaction diminue, remettant en question la possibilité de faire un accompagnement de qualité”.

62 % d'entre elles “estiment que leur travail a un impact négatif sur leur santé physique et/ou psychologique”. Le taux d'absentéisme “ne s'élève qu'à 4,7 %, inférieur à celui de la fonction publique territoriale dans son ensemble (5,3 % en 2020)”.

Concernant le contenu et l'organisation du travail, les ATSEM “sont satisfaites de leur niveau d'autonomie et de l'adéquation des tâches à leurs compétences, même si un phénomène de glissement des tâches existe à la marge”. Mais elles notent “une très faible association aux décisions importantes de l'organisation de l'école”, seulement 19 % des répondantes étant invitées à participer au conseil d'école.

Dans le thème “parcours et compétences”, on notera que l'évolution professionnelle des ATSEM “est limitée”. Si une évolution vers d'autres métiers de la petite enfance “est souvent envisagée, c'est une fois sur quatre dans un contexte de mobilité subie pour des raisons de santé. »

Dernière thématique, la reconnaissance. L'enquête fait ressortir la rémunération comme le facteur de déficit de reconnaissance le plus important, et “de loin” pour 79 % des répondantes. Enfin, 10% des ATSEM “ne se sentent pas reconnues par l'enseignant”, ce qui illustre leur difficulté à être reconnues au sein de la communauté éducative. **L'étude :**

<https://www.cnrACL.retraites.fr/sites/default/files/SERVICES/FNP/Rubrique%20ATSEM/FNP->



Le nombre de mineurs fréquentant des sites pornographiques a fortement progressé depuis 2018

Selon une étude de l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) réalisée par Médiamétrie auprès d'un échantillon de 25 000 personnes, chaque mois 2,3 millions des internautes mineurs (soit 30 % d'entre eux), se sont rendus sur des sites “adultes” en 2022.

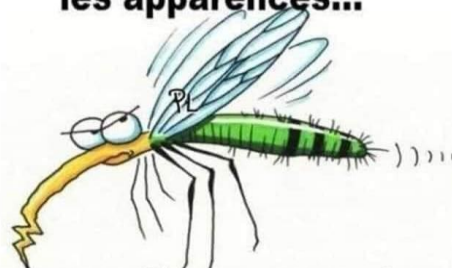
Si le nombre d'adultes en la matière est assez stable, chez les mineurs celui-ci a augmenté de 36 % en 5 ans (+ 600 000). Le temps d'exposition à des images pornographiques par les mineurs est de 49 minutes par mois et de 7 minutes par jour. Le mobile est le terminal le plus utilisé, quel que soit l'âge. Pour 75 % des mineurs, il est même le terminal exclusif. Les mineurs représentent 12 % de l'audience des sites “adultes”, et même 17 % de l'audience du site Pornhub.

On notera enfin que dès 12 ans, plus de la moitié des garçons se rendent sur des sites adultes en moyenne chaque mois. La fréquentation des adolescentes est très inférieure et l'écart relatif avec les garçons s'accroît avec l'âge.

L'étude :

https://www.arcom.fr/sites/default/files/2023-05/La_frequentation_des_sites_adultes_par_le_s_mineurs%20-%20Etude_Arcom_0.pdf

Les gens vous jugent par les apparences...



Les moustiques vous aiment comme vous êtes!)

30 minutes d'APS : qu'en est-il dans les établissements accueillant des enfants en situation de handicap ?

Le déploiement effectif et généralisé des 30 minutes d'APS dans les établissements accueillant des enfants en situation de handicap "ne semble pas acquis", estiment les inspections générales des affaires sociales et de l'éducation nationale dans un rapport conjoint publié jeudi 25 mai.

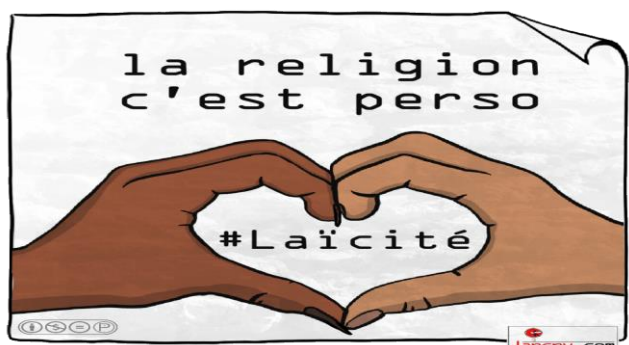
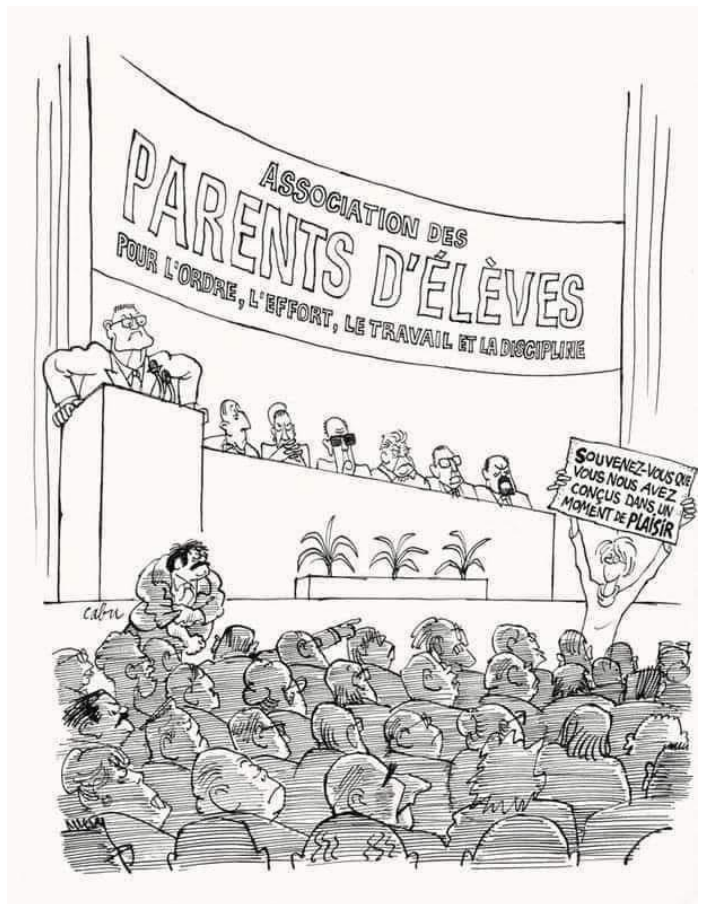
En effet, l'IGAS et l'IGESR constatent que si les acteurs du secteur semblent convaincus des bénéfices d'une pratique accrue "des activités physiques et sportives (APS) au sein des établissements et services médico-sociaux, leur mise en place intervient dans un contexte où d'autres priorités prévalent : répondre aux difficultés de recrutement et aux tensions financières, mettre en œuvre la transformation de l'offre médico-sociale".

Si les activités physiques et sportives sont déjà bien présentes (94%) au sein de la quasi-totalité des établissements pour enfants, elles ne concernent pas tous les enfants au sein des établissements (seulement 25 % des enfants et adolescents concernés) et seraient loin d'être quotidiennes (de 1 à 2 heures par semaine). Et plus précisément, la pratique des activités physiques et sportives "est sensiblement plus faible dans les établissements accueillant des enfants polyhandicapés", ajoutent les autrices du rapport, Geneviève Gueydan, Myriam Grafto et Sacha Kallenbach.

A cela s'ajoute qu'il existe "peu de professionnels dédiés dans les équipes des établissements", avec 57 % des établissements pour enfants en situation de handicap qui ne disposent pas d'éducateurs sportifs au sein de leurs équipes avec d'importantes disparités, allant de 13 % des établissements pour enfants polyhandicapés disposant d'éducateurs sportifs à 54 % des instituts médico-éducatifs.

Le rapport :

https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2022-088r-rapport_30_min_apq.pdf



Les enseignants sont-ils en accord avec les choix politiques qui les concernent ?

Seuls 2 % des enseignants, 13 % des personnels de direction, 20 % des inspecteurs répondent positivement à la question : "Diriez-vous que vous êtes d'accord avec les choix politiques faits dans votre secteur d'activité ?". L'UNSA éducation présentait, le 31 mai, les principaux résultats de la 11ème édition de son baromètre annuel. 34 500 personnels de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement agricole * ont répondu à 16 questions courant mars, une période marquée par les manifestations et les grèves anti-réforme des retraites, ce qui a pu peser sur certains des résultats.

Le changement de ministre n'a pas empêché les courbes de se prolonger et de marquer une aggravation de la situation, Emmanuel Macron étant perçu comme le facteur de continuité des politiques menées.

D'ailleurs si les personnels aiment leurs métiers (92 %), seuls 19 % le recommanderaient à un jeune (42 % en 2016), et 51 % des IEN ne trouvent plus de sens à leurs missions. Tous métiers confondus, plus de 7 personnels sur 10 ne se sentent pas reconnus ni respectés dans leur pratique professionnelle.

Inquiets de la crise démocratique à 49 %, les personnels dans leur ensemble sont toutefois 8 % à penser que ce n'est pas leur rôle de contribuer, par l'éducation, à endiguer ce phénomène. 41 % pensent qu'il faudrait "mettre en place une véritable éducation à la démocratie". Ils sont par ailleurs 64 % à penser que "les programmes d'enseignement ne traitent pas de façon satisfaisante des enjeux écologiques". Quant à la "mutation numérique", elle inquiète d'autant plus que 47 % des personnels se sentent dépassés. Il est vrai que les outils de gestion de l'Éducation nationale ne leur donnent pas satisfaction.

Pour les responsables de la fédération, la rupture de confiance est profonde, et les pressions viennent de toute part, de leur hiérarchie, mais aussi celles des familles.

Le site de l'UNSA : <https://www.unsa-education.com/article/-barometre-uns-2023-crise-de-confiance-et-crise-democratique-renforcees-apres-6-ans-de-presidence-macron/>

* Seuls les personnels du public étaient interrogés. Près de 40 % des répondants sont proches de l'UNSA, 25 % d'une autre organisation syndicale, 36 % d'aucune. 72 % sont des femmes.

Deux nouveaux autocollants sont disponibles à l'achat.

Dimension identique à l'autocollant « J'♥ les DDEN »
Diamètre 75 mm.

Autocollants « Samuel Paty : Se construire Citoyen »
vendus par planche de 6 autocollants.

Autocollants « Écoles fleuries »
vendus par planche de 6 autocollants.

18 €
6 planches de 6 autocollants sans les badges
+ frais d'envoi lettre : 2,32 €

32 €
12 planches de 6 autocollants sans les badges
+ frais d'envoi lettre : 4,00 €

28 €
12 badges DDEN
port compris

30 €
10 épinglettes ou pin's
port compris

Les épinglettes ou pin's sont aussi disponibles.

Commande à adresser à FF DEN : 124 rue La Fayette – 75010 Paris

L'école face au défi des abayas

Le ministre de l'Éducation a réuni le 6 juin ses recteurs pour évoquer la multiplication des incidents liés à ces robes traditionnelles venues du Moyen Orient. Ces tenues amples, qui font de plus en plus d'adeptes chez les jeunes musulmanes de France et mettent régulièrement l'institution scolaire au défi, pas interdites par la loi mais prohibées dans les établissements car considérées comme signe d'appartenance religieuse, jouent sur une ambiguïté source de conflits.

Pap Ndiaye, soupçonné par les partisans d'une ligne ferme de défendre une laïcité accommodante, entend afficher sa « fermeté face aux pressions communautaires dans certains quartiers ».

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE

"La **créativité**, c'est
l'intelligence qui
s'amuse"

- Albert Einstein -

« Personne au ministère ne met la poussière sous le tapis au nom d'une hypothétique pas de vague. Il ne faut ni sous-estimer ni surestimer le phénomène, qu'on a vu émerger de façon préoccupante à l'automne 2021, avec des poussées saisonnières et des décrues. »

Les atteintes à la laïcité, recensées tous les mois par les rectorats, sont 438 en mai. Le port de signes et de tenues à visée religieuse prédomine : 56 % des cas le mois dernier. Et, en haut de la pile de vêtements : l'abaya. Mais ces chiffres, qui ont le mérite d'exister, sont sous-estimés. « **Quatre collègues sur dix ne font pas remonter les incidents, pour plein de raisons** », s'inquiète Didier Georges, responsable du SNDPEN, le syndicat majoritaire chez les chefs d'établissements, qui avait lancé une enquête nationale à l'automne pour évaluer l'importance des vêtements de type abayas : « Sept lycées et trois collèges sur dix ont fait état de problèmes, c'est impressionnant. Dans quelques-uns, on parle d'une centaine de cas. »

« Conscient » de remontées biaisées, Pap Ndiaye, qui réunira prochainement des chefs d'établissements, entend les « rassurer ». « Ils ne doivent surtout pas se censurer, de peur d'être soupçonnés de ne pas tenir leur établissement. » Il y aurait bien d'autres raisons : lassitude, peur, crainte d'être ignorés par leur hiérarchie. Et, en premier lieu, l'extraordinaire casse-tête soulevé par les abayas. C'est en effet à eux de qualifier ce vêtement qui n'a pas de caractère religieux à l'origine (contrairement au voile), mais se voit encouragé par les salafistes. C'est donc l'intention de l'élève qui compte, « et là, bonjour : c'est matériellement impossible ». Pour les élèves du lycée Diderot, à Marseille (Bouches-du-Rhône) la totalité des lycéennes interrogées assurent les unes après les autres qu'il s'agit d'une « **simple robe, rien de religieux** ».

« On retrouve toujours les mêmes éléments de langage qui visent à normaliser les vêtements à caractère religieux », pointe le **Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** (CIPDR), qui invite « à **ne pas prendre ce qui se passe à la légère** » : « Derrière ces discours qui peuvent relever de la provocation adolescente ou d'un effet de mode, il y a une stratégie islamiste structurée pour pénétrer les esprits et préparer les générations futures ». Ce service, rattaché au ministère de l'Intérieur, surveille particulièrement **les réseaux sociaux**, dont le rôle a été central dans plusieurs crises médiatisées.

D'après LE PARISIEN 07.06.2023

